



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 30 juin 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint André de Double sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 juin 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Françoise Bourgoin – Christèle Durieux Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano - Jean-Bruno Deroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Mélanie Célérier – Guillaume Durand- Joëlle SaintMartin- Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Titulaires absents	12	Jean-Pierre Prigul – Tierry Décima – Laëtitia Masclat – Clément Le Mercier – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Pierre Albert Benedetti
Suppléants	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Claude Faguet pour la commune de Bourg du Bost Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac
Procuration	4	Laëtitia Masclat à Christèle Durieux Clément Le Mercier à Ludovic Gillaizeau Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Denis Ferrand à Florent Simon

DELIBERATION N° 2026 /124 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 30 JUIN 2026****RAPPORTEUR : Nicolas Platon****OBJET : Décision Modificative n° 1 budget principal****M. le Vice-Président propose à l'assemblée les modifications budgétaires suivantes :**

- Après la vente d'une partie d'un terrain au SMDE pour 1 €, il convient de réaliser la sortie d'actif du terrain pour 110.76 €. Pour cela, il convient d'abonder le chapitre 041 « opérations patrimoniales » à hauteur de 110.76 € en recette (article 2111) et en dépense (article 204412) ;
- De plus, il convient d'amortir l'étude pour la marque « Périgord Inattendu » qui a eu lieu en 2023 puisqu'elle a été suivie de la création de la marque. Pour cela, le chapitre 041 « opérations patrimoniales » sera abondé de 6 120.00 € en recettes (article 2031) puis intégrés en dépense (article 2051) ;
- Concernant les travaux de l'école Jacques Prévert à Ribérac, la CCPR a obtenu de l'agence de l'eau une subvention de 101 930.00 €. Il est proposé de l'inscrire au budget au c/1318 « Autres subventions d'équipements transférables » afin de compenser les avenants en plus-value en dépenses d'investissement de l'opération 50 « aménagement Jacques Prévert ».

chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
23	2317	50	Opération Jacques Prévert	+ 101 930.00 €	
13	1318	50	Opération Jacques Prévert		+ 101 930.00 €
041	204412	01	Opérations financières	+ 110.76 €	
041	2051	01		+ 6 120.00 €	
041	2031	01			+ 6 120.00 €
041	2111	01			+ 110.76 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				+ 108 160.76 €	+ 108 160.76 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder aux modifications proposées ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 07/07/2026

La secrétaire de séance du 30 juin 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

